



PRIX RECONNAISSANCE

Reconnaitre l'engagement étudiant à HEC Montréal

GUIDE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE

HEC MONTRÉAL

Table des matières

I/ Description de l'événement	3
1. Objectifs	3
2. Public concerné	3
II/ Les critères	3
1. Critères d'admissibilité	3
2. Critères d'irrecevabilité	3
3. Modalités particulières	3
III/ Catégories et critères	4
1. Activité culturelle de l'année	4
2. Activité académique	4
3. Conférence de l'année	4
4. Activité à impact social de l'année	4
5. Activité écoresponsable de l'année	4
6. Activité réseautage et recrutement de l'année	5
7. Nouvelle activité	5
8. Équipe-projet de l'année	5
9. Activité coup de cœur de l'année	5
10. Personne la plus dévouée de son équipe	5
IV/ Le jury	5
1. Composition du jury	5
2. Prérogatives du jury (catégories 1 à 7)	5
V/ Dépôt des candidatures	6
VI/ Le gala Prix reconnaissance	6
Annexe/ Dates clés	6

I/ Description de l'événement

1. Objectifs

Reconnaitre, valoriser et encourager l'implication étudiante au sein des regroupements étudiants reconnus de HEC Montréal.

2. Public concerné

Le concours s'adresse à toute la communauté étudiante de l'École qui s'implique au sein d'un regroupement étudiant reconnu de HEC Montréal. Les prix collectifs récompensent les réalisations d'une équipe de projet, d'un comité, d'une association, ou d'un groupe d'intérêt. Les prix individuels récompensent l'implication exemplaire et les réalisations d'une personne étudiante en particulier.

II/ Les critères

1. Critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- Avoir été inscrit à HEC Montréal à au moins un trimestre durant la période de janvier 2025 à avril 2026;
- Avoir réalisé une activité ou participé en groupe à la réalisation d'une activité reconnue aux fins des présentes;
- Avoir réalisé une activité entre le 5 mars 2025 et le 3 mars 2026;
- Ne pas avoir été rémunéré pour la réalisation de l'activité pour laquelle la candidature est déposée;
- Permettre à l'École de diffuser un résumé des réalisations primées ainsi que l'identité des finalistes;
- Déposer son dossier de candidature dûment complété **au plus tard le mardi 3 mars, 23 h 45**, en complétant le formulaire en ligne (Forms).

2. Critères d'irrecevabilité

Les critères de rejet sont les suivants :

- Non-respect de la date limite : le mardi 3 mars, 23 h 45;
- Mauvaise qualité du français;
- Dossier incomplet;

3. Modalités particulières

Pour les compétitions, seuls les comités organisateurs sont concernés, toutes les délégations sont exclues.

III/ Catégories et critères

1. Activité culturelle de l'année

(dossier de candidature requis)

L'activité doit avoir une vocation culturelle, que ce soit dans les arts, la musique, le cinéma, le théâtre ou tout autre domaine connexe qui permettra de mettre en valeur le multiculturalisme.

- Favorise une meilleure connaissance dans un domaine connexe à la culture
- Permet de développer des compétences artistiques
- Offre une découverte du milieu des arts et de la culture

2. Activité académique

(dossier de candidature requis)

L'activité doit permettre de s'intégrer au sein de la communauté étudiante, que ce soit sur le plan social ou scolaire.

- Favorise une meilleure connaissance de l'École et de ses services
- Permet de se créer un réseau de contacts au sein de l'École
- Favorise le sentiment d'appartenance à HEC Montréal

3. Conférence de l'année

(dossier de candidature requis)

La conférence qui aura retenu l'attention du jury se verra remettre un prix.

- Permet de découvrir une industrie, une entreprise et/ou un rôle au sein d'une organisation
- Favorise le développement d'un réseau de contacts professionnels
- Permet le développement des compétences et d'habiletés en affaires

4. Activité à impact social de l'année

(dossier de candidature requis)

L'activité doit avoir un impact sur la communauté étudiante ou plus généralement sur la société québécoise, nationale ou internationale.

- Peut favoriser les principes EDI
- Permet de soutenir la communauté étudiante ou la communauté générale sur des enjeux de société

5. Activité écoresponsable de l'année

(dossier de candidature requis)

L'activité doit permettre à la communauté étudiante de mieux comprendre les enjeux écologiques dans les industries et la société.

- Peut permettre la découverte d'une industrie en lien avec le sujet
- Favorise la compréhension des enjeux écologiques
- Peut proposer des activités favorisant les démarches écologiques

6. Activité réseautage et recrutement de l'année (*dossier de candidature requis*)

L'activité doit permettre à la communauté étudiante de pouvoir rencontrer des gens professionnels dans leurs champs d'intérêts en vue de l'obtention d'un stage ou d'un emploi, ou dans le but d'aider à s'orienter professionnellement.

- Peut permettre de découvrir une industrie, une entreprise et/ou un rôle au sein d'une organisation
- Favorise le développement d'un réseau de contacts professionnels

7. Nouvelle activité

L'activité doit présenter une approche jusqu'à présent inédite à l'École qui favorise l'intégration, le développement socioprofessionnel ou la qualité du milieu de vie.

- Peut permettre de développer un réseau de contacts à l'École ou à l'externe
- Permet le développement des compétences et d'habiletés en affaires

Pour les catégories 8, 9 et 10, aucun dossier de candidature n'est requis; pour plus d'informations, se reporter aux modalités du jury (IV) ci-après.

8. Équipe-projet de l'année

9. Activité coup de cœur de l'année

10. Personne la plus dévouée de son équipe

IV/ Le jury

1. Composition du jury

Catégories 1 à 7 : un jury formé de membres de différentes directions de l'École choisira les projets lauréats.

Catégorie 8 : l'équipe lauréate sera choisie par les Services à la communauté étudiante.

Catégorie 9 : choix du jury

Catégorie 10 : à la discrétion de chaque regroupement. Une personne de chaque regroupement devra envoyer un courriel à vie.associative@hec.ca pour nommer la ou les personnes les plus dévouées de leur équipe.

2. Prérogatives du jury (catégories 1 à 7)

Le jury peut décider de requalifier la candidature reçue pour une catégorie dans une autre catégorie.

Le jury dispose du droit de ne désigner aucune organisation lauréate s'il juge que les candidatures reçues ne satisfont pas les critères de sélection.

V/ Dépôt des candidatures

Date limite : mardi 3 mars, 23 h 45.

Catégories 1 à 7 : une personne représentante du regroupement étudiant sera chargée de compléter la candidature.

- 1) Remplir le [rapport d'activité](#)
- 2) Compléter le [formulaire en ligne](#).

Merci de partager des photos/vidéos de l'activité, puisqu'elles pourront servir de visuel pendant le gala. Elles pourront notamment appuyer votre candidature.

Catégories 8, 9 et 10 : aucun dossier de candidature n'est requis.

VI/ Le gala Prix reconnaissance

Le Prix reconnaissance sera couronné par un gala qui se déroulera **le mardi 24 mars 2026** (lieu confirmé ultérieurement).

Annexe/ Dates clés

Mardi 3 mars, 23 h 45 : date limite des dépôts de candidature.

Semaine du 9 mars : inscriptions pour le gala Prix reconnaissance.

Mardi 24 mars : gala Prix reconnaissance (lieu confirmé ultérieurement).